

N/REF : 12/06/2026 10H05 C:000502 I:14585
V/REF : 881139
V/Email reçu le Vendredi 12/06/2026 à 10H05

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 0103
IMMEUBLE : LE BONNEVAL -0103
RUE POUILLART DES PLACES
N° 2 A 6/12 A 18
35700 RENNES

Rennes, le 24 Juin 2026

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes
LOCALISATION : 14 RUE POUILLART DES PLACES - PASS TRAVAUX JUSQU'AU 23/06
APT 0402
MOTIF : CONSUEL - ELT 0402
ATTESTATION ÉLECTRIQUE AVEC OBTENTION CONSUEL
Donneur d'ordre : Mme V COSSONNIERE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 17/06
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DIAGNOSTIC ALUR EFFECTUÉ
CONSTAT : PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU TABLEAU. PRÉVOIR RÉPARATION DE
PLUSIEURS PRISES DE COURANT, DE DEUX REGLETTES, D'UNE APPLIQUE WC, D'UN
POINT LUMINEUX AU PLAFOND ET LA RÉPARATIONS DE GOULOTTES
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL
TRAVAUX PLANIFIÉS

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 19/06/26 à 17H14 Mme V COSSONNIERE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures -	Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	2.1-Ff	Vérif.famil.consuel	Instal.élect.	1	162,98
					162,98
			TOTAL H.T.		162,98
			T.V.A.	a 10,00%	16,29
			TOTAL T.T.C.	En EURO	<u>179,27</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.